

Rapport comité sociétal 2025 - édité juin 2026

Table des Matières :

- 1. Membres du comité sociétal:**
- 2. Rappel des missions du Comité Sociétal :**
- 3. Révision de comptes et bilan 2025 :**
- 4. Enjeux liés aux valeurs de Bees-Coop abordés en 2025**
 - 4.1 Gouvernance
 - 4.2. Contribution économique de ses membres (marges et bénéfices)
 - 4.3 Accès à l'alimentation - Engagement envers la communauté
- 5. Contact des coopérateur·rice·s vers le Comité Sociétal**

1. Membres du comité sociétal:

André Degand, Axel Godin, Olivier Demaret, Clémentine Balcells

départ à l'AG de 12/2025 : André Degand.

2. Rappel des missions du Comité Sociétal :

Le comité sociétal veille au respect de la finalité sociale, des principes de fonctionnement participatif ainsi qu'à la bonne gestion des comptes et des ressources financières. Chaque année le CS contrôle de la bonne tenue des comptes de la coopérative et réalise un rapport sur les finalités et les valeurs de la BEES.

3. Révision de comptes et bilan 2025:

Les comptes 2025 de la coopérative apparaissent **exceptionnellement bons**, avec un **chiffre d'affaires de 6.623.389 € (en hausse de 16,53 % ou de 14,47 % en tenant compte d'une inflation de 2.06 %)** auquel s'ajoutent d'autres produits d'exploitation de 89.823 € (dont un subside de Bruxelles environnement de 86.250 € pour la communauté d'énergie), ce qui donne des produits d'exploitation de 6.713.212 euros.

Les **charges d'exploitation se montent à 6.442.890 €, en hausse aussi de 16,08% en ce compris la proposition d'une provision de 120.000 € pour l'acquisition de panneaux solaires**, ce qui nous donne un **résultat d'exploitation de 270.322 €**

Si l'on y ajoute un résultat financier de 3.975 € et si on en soustrait **un impôt sur résultat de 2.702 euros**, on obtient un **bénéfice pour l'exercice 2025 de 271.595 euros, soit 4,05% du chiffre d'affaires**. J'insiste sur le fait que ce résultat ne tient pas compte de la proposition de transfert aux réserves disponibles de 180.000 € à voter par l'AG de juin.

Je signale ci-après quelques points d'observation qui mériteraient un mot d'explication :

- Les ristournes obtenues (608000) qui, d'une année à l'autre, baissent de 79.911 € à 33.157 €. Comme pour les années précédentes, il s'agirait de comprendre d'où viennent ces ristournes. Il paraît en effet important vu les missions d'accès à une alimentation durable et sociale de Bees-Coop, de veiller à ce que les achats en gros et les relations de Bees-Coop avec des fournisseurs capitalistes ne portent pas préjudice à des producteurs, in fine, via la pression exercée sur les flux de marchandise. En ce sens, la décision du CC d'avoir au maximum 4 fournisseurs-maraîchers pour son approvisionnement est en contradiction avec ses missions, et est justifiée par la facilité des transactions via les grossistes.
- Les variations de stocks (609) de 38.928 euros d'une année à l'autre concernent-elles plutôt l'alimentaire ou le non-alimentaire ?
- L'entretien du matériel (612020) et l'acquisition de matériel (621030) **ont plus que triplés** par rapport aux deux années précédentes.
- Enfin, je suppose que l'on aura donné un mot d'explication sur les relations entre la coopérative Beescoop et son homonyme ASBL.

Je termine en soulignant la qualité des comptes fournis et en remercie toutes celles et ceux qui y ont contribué.

Les années précédentes étaient également très positives et les prévisions pour les années futures sont que la BEES dégage annuellement un bénéfice d'exploitation de l'ordre de + de 200.000€.

Suite à ce provisionnement de 2025, **l'ensemble des réserves et provisions atteint plus d' 1 000 000 d'euros**. Par rapport à l'utilisation des bénéfices cumulés, le comité sociétal a rendu depuis plusieurs années un avis détaillé au point 4.2.

Concernant la marge sur les produits : le constat est toujours le même. La marge normale que Bees-Coop applique sur le prix de vente est de 20% du prix d'achat. Dans les faits ensuite, la marge réelle, après déduction des pertes et vols et autres paramètres incontrôlables, est d'environ 16.5%. Les 3.5 points de différences font partie de la vie normale du magasin, et restent bien inférieurs en moyenne à la grande distribution.

4. Enjeux liés aux valeurs de Bees-Coop abordés en 2025

4.1 Gouvernance

En 2025, Le CS a continué à émettre les recommandations suivantes :

- Continuer à encourager la participation aux décisions des coopérateur·rice·s via les sondages, tirage au sort, etc
- Analyser l'évolution du nombre de coopérateur·rice·s et des infos dont on dispose à leur sujet (shifter·euse·s régulier·ère·s/volant·e·s , communes, h/f, âges, autres?)
- Améliorer le traitement des suggestions produits que les membres peuvent faire via le formulaire online
- Procéder à ce que des feedbacks soient fournis par newsletter concernant les résultats des sondages (par exemple, les résultats concernant les sondages pour la Communauté d'énergie n'ont pas été publiés pour l'ensemble des coopérateurs).

Le Comité Sociétal (CS) avait également contribué à définir le **nouveau cadre de Gouvernance** au sein de la BEES (nouveau ROI adopté en fin 2023 en AG). Celui-ci définit différentes modalités de participation des coopérateur·rice·s, avec plus de flexibilité (Assemblées tirées au sort - ATAS, sondages, participation de coopérateur·rice·s tiré·e·s au sort au Comité de Coordination ...). Et avait émis dans son rapport précédent un encouragement à persévérer dans ces différents processus participatifs.

A ce jour, **il n'y a pas encore eu d'Assemblée tirée au sort malgré que le CS ait souligné en 2024 et en 2025 que l'organisation d'ATAS serait pertinente afin de discuter de l'utilisation des réserves financières** ; de la gestion des déchets (notamment la mise à disposition gratuite de sacs en papier); ou encore de la **formation des marges** comme le CC s'y est engagé dans son plan d'action de l'année.

Le CS note toutefois que la tenue d'une ATAS et la modification des marges est envisagée dans le document sur l'allocation des ressources reçu en mai 2026.

En 2025, un sondage a été communiqué aux coopérateur·rice·s. Il concernait la participation à une communauté d'énergie mise en place sur les fonds de BEES. Mais la mise en place de cette communauté d'énergie n'a jamais fait l'objet d'une décision prise de manière participative (càd impliquant l'ensemble des coopérateurs), alors que la production d'énergie sort du cadre de l'objet social de BEES coop.

BEES profitera de cette communauté via une diminution de ses factures d'électricité et le passage à une énergie plus verte. Mais pour atteindre ces objectifs, des alternatives ne nécessitant pas une utilisation aussi importante des bénéfices auraient dû être plus largement discutées. Car finalement, avec le nombre relativement faible de personnes intéressées à installer des panneaux solaires par rapport à l'ensemble des coopérateurs, **seule une petite partie des coopérateurs profitera directement des fonds que BEES injectera dans cette communauté.**

Nous rappelons ici un autre sujet déjà abordé par le CS en 2024 qui concernait la transparence des décisions prises par le CC. Le ROI prévoit que celles-ci puissent être consultées par les coopérateur·rice·s. Ici aussi les newsletters seraient un moyen opportun de publicité pour la liste des décisions prises.

Les recommandations suivantes sont donc toujours d'application :

- Continuer à encourager la participation aux décisions des coopérateur·rice·s via les sondages, tirage au sort, etc. Renforcer le groupe participation puisqu'aucune ATAS n'a encore pu être organisée. Le CS rappelle aussi qu'un sondage/ATAS peut être demandé par l'AG (voir ROI).
- Analyser l'évolution du nombre de coopérateur·rice·s et des infos dont on dispose à leur sujet (shifter·euse·s régulier·ère·s/volant·e·s, communes, h/f, âges, autres?)
- Fournir des feedbacks par newsletter concernant les résultats des sondages (en 2025, il était question de la création d'une Communauté d'Énergie).
- Auxquelles on peut ajouter de faire la publicité des décisions prises par le CC.

En 2025, un sondage concernait la fermeture de Bees-Coop à l'occasion de l'appel à la grève nationale du 31 mars 2025. Ici, les résultats ont été communiqués aux coopérateur·rice·s via newsletter.

4.2. Contribution économique de ses membres (marges et bénéfices)

Suite à ce provisionnement de 2025, le montant de la réserve financière de BEES atteint plus d'un million d'euros. Une gestion saine d'une société implique évidemment de faire des réserves pour des situations compliquées.

En septembre 2024, le CC a pris la décision de ne permettre d'ouvrir la discussion sur l'utilisation de la réserve financière qu'une fois le million d'euros dépassé. **Le CS enjoint le CC à mettre rapidement en place un cadre participatif (prévu par le ROI version 12/2023) pour discuter de ce sujet.**

En 2025 (et jusqu'en 06/2026), cette discussion n'a toujours pas eu lieu ! Ce manque de cadre démocratique pour l'utilisation de cet argent est un risque qui peut mener à **des initiatives totalement hors du cadre des statuts**. Par exemple, la création d'une communauté d'énergie ou autre exemple : le CC a également été sollicité pour un achat immobilier comprenant un rez-de-chaussée commercial et des appartements.

Depuis 2024, concernant **l'utilisation des bénéfices cumulés** dans le cadre d'une décision d'investir une partie des bénéfices dans des organismes financiers, le CS s'était posé les questions suivantes quant à l'utilisation de cette réserve financière :

- si on accumule les bénéfices, les marges ne sont-elles pas trop élevées ? Diminuer les marges permettrait un accès au magasin à des personnes avec moins de ressources (par exemple avec des actions spécifiques pour ce type de personnes - à faire idéalement avec un organisme tiers ?)
- faut-il des provisions pour ces investissements (achat garage?) comme proposé dans les comptes chaque année?
- aider les organisations partenaires/similaires directement et/ou indirectement. Directement, on pourrait aider en finançant un fonds de solidarité interne / aider les maraîchers (prêt) / indirectement, via Credal via un fonds sur la thématique alimentaire.

4.3 Accès à l'alimentation - Engagement envers la communauté

L'ASBL CLASS (Caisse Locale d'Alimentation Solidaire à Schaerbeek) représente l'outil principal pour ce point.

Pour le Comité Sociétal, ce projet pourrait être une des pistes très sérieuses et intéressantes pour l'utilisation d'une partie des provisions engrangées par la Bees-Coop, mentionnées plus haut dans ce présent rapport.

5. Contact des coopérateur·rice·s vers le Comité Sociétal

Le Comité Sociétal a également pour mission d'être un point de contact avec les coopérateur·rice·s qui ont à coeur de discuter d'un sujet particulier qui toucherait à l'objet social de la Bees-Coop (l'adresse mail du CS est disponible sur le site internet de la Bees-Coop).

Une poignée de coopérateurs nous ont contacté au sujet de l'impossibilité de faire partager le travail des shifts au sein d'un foyer, et les vols par exemple.